Election présidentielle 2007

Nombre de personnes habilitées à présenter
un candidat à l'élection du Président de la République
(statistique établie au 10 février 2007[1])

Numéro de mandat [2]	Intitulé du mandat	Nombre de titulaires du mandat[3]	Pourcentage
1	Député	574	1,21%
2	Sénateur	331	0,70%
3	Représentant au Parlement européen[4]	78	0,17%
4	Conseiller régional	1 827	3,85%
5	Conseiller à l'Assemblée de Corse	59	0,12%
6	Conseiller général	4 054	8,54%
7	Conseiller de Paris	162	0,34%
8	Maire	36 695	77,31%
9	Maire délégué de commune associé	761	1,60%
10	Maire d'arrondissement(s) (Lyon ou Marseille)	17	0,04%
11	Président de communauté urbaine	14	0,03%
12	Président de communauté d'agglomération	164	0,35%
13	Président de communauté de communes	2 365	4,98%
14	Membre de l'Assemblée de la Polynésie française	57	0,12%
15	Président de la Polynésie française	1	-
16	Membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie	54	0,11%
17	Membre d'une assemblée de province de la Nouvelle-Calédonie	76	0,16%
18	Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	1	-
19	Membre de l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna	19	0,04%
20	Membre élu de l'Assemblée des Français de l'étranger	153	0,32%
	total	**47 462**	100,00%

[1] *Source : ministère de l'intérieur*
[2] *numéro figurant sur le formulaire réglementaire de présentation*
[3] *compte non tenu des cumuls de mandats*
[4] *de nationalité française élu en France*